

VIP+

Bulletin sur les ventes, l'impôt, la planification successorale, la tarification et les produits

Septième article de la série

Quels autres éléments les investisseurs doivent-ils considérer dans le cadre des régimes à garantie de retrait? Où peuvent-ils obtenir plus de renseignements sur la planification du revenu de retraite?

Caractéristiques de protection et avantages

L'objectif d'un régime à garantie de retrait est de créer un revenu garanti la vie durant qui est protégé des mauvais rendements du marché au début de la retraite. Autrement dit, un régime à garantie de retrait est un outil qui permet de composer avec le risque de séquence des rendements. On peut imaginer une garantie de retrait comme un parapluie placé au-dessus d'un portefeuille de titres ou de fonds offerts par l'assureur. La garantie de retrait offre également une protection contre le risque lié à la longévité : en effet, le revenu est garanti pendant la durée du contrat, quel que soit le rendement du marché pendant la vie de l'investisseur, pourvu que ce dernier ne retire pas plus qu'un montant précis de ce portefeuille au cours d'une année donnée.

Par le passé, nous avons vu de nombreuses variations de ce produit. Certaines promettent d'augmenter les paiements au fil du temps si le marché obtient un rendement suffisant. D'autres ajoutent un boni ou un rendement supplémentaire aux placements sous-jacents si l'investisseur ne retire aucune somme de son portefeuille pendant un certain temps. N'hésitez pas à consulter notre site Web pour en apprendre davantage au sujet de la récente version du produit Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie.

Un régime à garantie de retrait comporte de nombreuses caractéristiques de protection qui travaillent en combinaison pour protéger l'épargne-retraite d'un client des risques que présentent l'inflation, la volatilité des marchés et l'épuisement de son épargne de son vivant. Le boni sur le revenu de base et les réinitialisations aux trois ans pourraient protéger l'investisseur de la hausse du coût de la vie. Le montant de retrait viager peut réduire le risque de l'investisseur d'épuiser son épargne de son vivant. Les régimes à garantie de retrait n'excluent pas d'emblée d'autres solutions de revenu de retraite comme les programmes de



Peter A. Wouters,
Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Il a donné plus d'un millier d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

retraits automatiques de fonds communs ou de fonds distincts traditionnels ou les solutions combinées comme les rentes assurées ou les rentes combinées à des placements de croissance. Une fois que l'on reconnaît que la retraite consiste en une série de phases comportant des besoins fixes et des besoins variables, on est davantage en position de concevoir une solution faisant appel à différents produits, chacun visant des objectifs précis.

En résumé

La proposition de valeur de ce produit est qu'il offre une protection contre les marchés baissiers aux investisseurs dans la zone de risque pour la retraite grâce à plusieurs garanties contractuelles. Il convient bien aux personnes qui ne souhaitent pas être responsables de concevoir elles-mêmes leur combinaison de produits et plutôt d'en confier la gestion à un assureur.

Comme le mentionne l'article « Asset Allocation and the Transition to Income: The Importance of Product Allocation in the Retirement Risk Zone » de Moshe A. Milevsky et Thomas S. Salisbury, 27 septembre 2006 : « Nous croyons que la répartition des produits, notamment l'achat d'instruments pouvant protéger un portefeuille contre les rendements négatifs nuisibles au début de la retraite, deviendra aussi

importante que la répartition de l'actif dans le secteur des services financiers au cours des prochaines années ». La dernière décennie nous montre que ce fut le cas.

Les investisseurs réduisent une partie du risque et reçoivent une protection contre les marchés baissiers en repositionnant une partie de leur argent dans des produits comme un régime à garantie de retrait. Les effets d'une forte baisse des marchés sont beaucoup plus importants lorsque les investisseurs s'apprêtent à partir à la retraite. La perte de valeur des placements peut avoir des effets dévastateurs et le revenu peut en subir les conséquences tout au long de la retraite. Les régimes à garantie de retrait sont l'un des moyens de protéger les investisseurs contre les baisses des marchés, le risque de séquence des rendements et le risque d'épuiser leur épargne de leur vivant. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour en apprendre davantage au sujet de notre plus récente version du produit, Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie.

Peter Wouters

© 2020 par Peter A Wouters

Autres articles de la série

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(1 de 7\) : Le risque de longévité](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(2 de 7\) : Les taux de rendement et leur incidence dans les phases d'accumulation et de décaissement](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(3 de 7\) : Quand avez-vous amorcé votre cycle du taux de rendement?](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(4 de 7\) : Qu'est-ce qu'une garantie de retrait?](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(5 de 7\) : Comportement des investisseurs](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(6 de 7\) : Calcul du revenu de retraite garanti](#)

Articles connexes :

[Pourquoi investir dans les fonds distincts en marché baissier?](#)

[Avantages des produits de placement non enregistrés basés sur l'assurance](#)

[Rente prescrite](#)

[Transfert du solde d'un FERR au conjoint au décès du titulaire](#)

[Titulaires, rentiers et bénéficiaires](#)

[Aînés : Tirez le maximum des prestations gouvernementales](#)

[Facteurs incitatifs et dissuasifs du revenu viager garanti](#)

[Commencer à recevoir une rente du Régime de rentes du Québec/de pensions du Canada](#)

Ce document reflète l'opinion de l'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

